

Annexe pour les projets franco-américains

Procédure de Lead Agency NSF

Appel à projets générique 2021

IMPORTANT

1. L'évaluation des projets franco-américains se fera **uniquement** par l'agence NSF , selon ses modalités, au travers de son programme « CISE : Core Programs ». L'ensemble des informations est disponible à cette adresse :
https://www.nsf.gov/funding/pgm_summ.jsp?pims_id=505667
2. Le présent document énonce les modalités de soumission et de financement applicables aux équipes françaises des projets franco-américains.
3. Il est impératif de lire attentivement [le plan d'action 2021](#), [l'appel à projets générique et le Guide de l'AAPG 2021](#) , le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR <https://anr.fr/fr/rf/> ainsi que l'ensemble du présent document avant de déposer une proposition de projet de recherche.

Contact ANR :

aapg.adfi@anr.fr: montage administratif et financier

aapg.science@anr.fr: montage scientifique

aapg.si@anr.fr: difficulté rencontrée lors de la saisie des données ou lors du dépôt des documents sur le **site de soumission**

Contacts NSF :

pregalia@nsf.gov: Phillip Regalia, Program Director

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA COLLABORATION AVEC LES ETAS UNIS D'AMERIQUE

En mettant en place des accords bilatéraux avec des agences de financement étrangères, l'ANR permet aux chercheurs français d'initier ou d'approfondir leurs collaborations. Elle entend ainsi faire émerger des équipes d'excellence européennes et internationales.

L'objectif est de financer des projets binationaux innovants **se démarquant clairement** des projets nationaux en cours, démontrant une forte synergie entre les équipes de chaque pays et une réelle intégration des travaux communs.

Afin de simplifier et de fluidifier les modalités de collaboration, de créer des zones de financement de la recherche sans frontière, l'ANR (*Agence Nationale de la Recherche*) et la NSF (*National Science Foundation, Directorate for Computer & Information Science & Engineering (CISE)*) ont décidé de signer un accord de type Lead Agency. Le but est de faciliter le montage et la mise en œuvre de projets scientifiques de qualité proposés conjointement par des équipes de recherche françaises et américaines.

Dans ce cadre, un projet commun est préparé par les équipes des deux pays et évalué par une seule agence (la « Lead Agency »), laquelle prend en charge l'expertise et l'évaluation des projets. Les projets transnationaux sont en concurrence avec les projets nationaux de l'agence qui conduit l'évaluation. L'agence partenaire a accès à toutes les informations relatives aux projets. Chaque agence finance ses équipes nationales¹ selon ses propres modalités.

La procédure de « Lead Agency » pour la sélection des PRCI « Projets de recherche collaborative – International » américains établie entre l'ANR et la NSF reconnaît à la NSF le rôle de « Lead Agency ». Par conséquent, **la soumission et l'évaluation des propositions de projets** sont prises en charge par la NSF. Néanmoins, le coordinateur scientifique français et les autres partenaires de la partie française doivent fournir certaines informations administratives à l'ANR, selon les modalités fixées dans ce document.

Le but du partenariat entre l'ANR et la NSF est de soutenir des projets dans lesquels la collaboration entre les partenaires franco-américains est effective².

Dans ce cadre, les partenaires veilleront à la complémentarité des contributions scientifiques de chaque pays et à la valeur ajoutée de la coopération internationale. Les dates de début et de fin de projet doivent être autant que possible les mêmes pour les partenaires français et étrangers. Pour information, la NSF exige une durée de projet de **36 mois maximum**.

¹ Une équipe française est un partenaire ayant un établissement ou une succursale en France

² Objectifs définis conjointement, partage de compétences et des tâches, partage des risques et des résultats

2. AXES DE RECHERCHE

L'accord bilatéral avec la NSF couvre les champs disciplinaires suivants :

ANR :

- **Mathématiques et sciences du numérique** (axes 5.1-5.7, axe 6.1, axe 8.5)

NSF :

- **Computer and Information Science and Engineering (CISE): Core Programs**
https://www.nsf.gov/funding/pgm_summ.jsp?pims_id=505667

La proposition de projet **doit correspondre** à l'axe scientifique de l'AAPG 2021 **et aux** demandes NSF mentionnées ci-dessus.

3. SOUMISSION DES PROPOSITIONS

Les partenaires français et américains doivent préparer un projet scientifique commun. Pour chaque pays, les équipes doivent désigner un **coordinateur scientifique national**.

Les propositions de projet devront être déposées à la NSF par les coordinateurs américains, via le site de soumission (<https://fastlane.nsf.gov/> ou <https://www.research.gov/research-web/> ou <https://www.grants.gov/> de la NSF, en respectant le format et les modalités de son programme pour les «*CISE : Core Programs*» ainsi que les modalités spécifiques pour les projets franco-américains.

Il est impératif de consulter les informations sur le site de la NSF :

https://www.nsf.gov/publications/pub_summ.jsp?ods_key=nsf21020

Le programme « CISE : Core Programs » acceptant des dossiers au fil de l'eau ; la date limite de dépôt des dossiers complets auprès de la NSF **est celle applicable pour le dépôt de la copie auprès** de l'ANR.

Partenaires français :

Aucun enregistrement d'intention de déposer un projet n'est requis auprès de l'ANR.

Cependant, pour des raisons administratives, bien que la soumission et l'évaluation soient conduites par l'agence étrangère, **les participants français doivent fournir à l'ANR via le site de soumission de l'ANR:**

- **la même proposition scientifique de projet que celle déposée à la NSF, dans le même format.** La coordinatrice ou le coordinateur français doit apparaître **en tant que coordinateur scientifique** sur le site de soumission de l'ANR, le coordinateur étranger en tant que **réfèrent pays**. La coordinatrice ou le coordinateur français est soumis aux règles (notamment d'éligibilité) auxquelles doivent se soumettre tout coordinateur scientifique national de l'appel à projet générique 2021 (cf. Guide de l'AAPG 2021, §

B.5.2. *Eligibilité des propositions détaillées*). Attention, l'acronyme et le titre du projet fournis à chaque agence **doivent être identiques**.

- **les informations administratives et financières** liées aux partenaires français et étrangers doivent apparaître clairement lors du dépôt sur le site de soumission. Les informations minimum attendues concernant les partenaires étrangers sont : le nom de l'institut³, la catégorie de celui-ci (privé/public), et les informations concernant le coordinateur étranger (réfèrent pays) à remplir sur le formulaire en ligne. Le montant de l'aide demandée par les partenaires étrangers auprès de leur agence nationale doit également être renseigné au sein du formulaire en ligne (via **la saisie simplifiée uniquement**). Les informations administratives et financières **détaillées** sont attendues quant'aux partenaires français.
- **un comité scientifique chargé du suivi scientifique du projet en cas de sélection** (descriptifs des comités scientifiques disponibles dans le texte de l'appel à projets générique 2021). **A noter** : ce choix ne pourra pas être modifié une fois les date et heure de clôture passées.

La date limite de soumission de ces informations auprès de l'ANR est **le 9 février 2021 à 13h (heure de Paris)**. Les propositions de projets doivent être soumises auprès des deux agences, celles soumises à une seule seront rejetées.

Le site de soumission ouvrira le 9 décembre 2020, l'adresse du site de soumission sera **indiquée** sur le site web de l'ANR, sur la page de l'appel à projets générique 2021.

4. ELIGIBILITE

Chaque agence se prononce sur l'éligibilité d'un projet **selon ses propres règles**.

L'ANR vérifie l'éligibilité des propositions détaillées en tenant compte à la fois des critères explicités dans le Guide de l'AAPG 2021 (cf. § B.5.2 *Eligibilité des propositions détaillées*) et décrits ci-après :

- 1) La durée prévisionnelle du projet doit être identique pour les partenaires des deux pays.

Les agences étrangères ayant leurs propres critères d'éligibilité, il est nécessaire d'en prendre connaissance. Les règles de la NSF sont consultables à l'adresse suivante :

- https://www.nsf.gov/publications/pub_summ.jsp?ods_key=pappg
- https://www.nsf.gov/publications/pub_summ.jsp?ods_key=nsf21020

³ Partenaire en tant que personne morale

Tableau récapitulatif des *Critères d'éligibilité spécifiques*⁴

Pays (agences)	Soumission auprès de l'agence étrangère	Soumission auprès de l'ANR	Durée	Participation d'entreprises	Autre
Etats Unis (NSF)	Oui	copie de la proposition détaillée	Durée de projet de 36 mois maximum	Autorisée ANR NSF à vérifier auprès de l'agence américaine	

Pour être éligibles, les propositions doivent respecter l'ensemble des critères d'éligibilité des deux agences de financements.

5. EVALUATION

Les projets seront évalués **uniquement** par la NSF suivant ses propres modalités.

La NSF proposera une liste de projets à financer à l'ANR.

Les deux agences valideront alors conjointement la liste des projets à financer.

6. DISPOSITIONS POUR LE FINANCEMENT

Chaque agence financera les dépenses relatives aux équipes de son pays **selon ses propres règles**. Le règlement financier de l'ANR est disponible à l'adresse <https://anr.fr/fr/rf/>

7. CALENDRIER

- Soumission des propositions sur le site internet de la NSF : **Voire la date limite applicable à l'ANR**
- Dépôt des propositions et des informations administratives et financières sur le site internet de l'ANR : **9 février 2021, 13h** (heure de Paris) **aucun enregistrement**
- Décision commune et publication de résultats : Octobre 2021 (**date indicative**)
- Démarrage possible des projets : dernier trimestre 2021 – Janvier 2022 / à adapter selon les contraintes des partenaires étrangers.

⁴ Il est nécessaire de prendre connaissance du texte de l'appel dès qu'il est publié par l'agence étrangère pour vérifier l'existence éventuelle de critères spécifiques supplémentaires.